

COMPOSITION DE GÉOGRAPHIE

ÉPREUVE À OPTION : ÉCRIT

Jean-Baptiste Lanne, Camille Ollier

Durée : 6 heures

Coefficient : 3

Sujet : « Les réseaux de la migration »

En 2021, 86 copies ont été rendues (sur 90 inscrits). La moyenne de l'épreuve s'établit à 10,0/20, avec un écart-type de 3,8. Les notes s'étalent de 3 à 20 et 53,5 % des copies (46 copies) atteignent ou dépassent la moyenne, ce pourcentage étant en légère hausse par rapport à la session précédente (48,8 % en 2020). 15 copies obtiennent une note égale ou supérieure à 14 (soit 17,4 % des copies rendues cette année, pour une proportion de 22,5 % en 2020). Le jury a eu la satisfaction d'attribuer la note de 20/20 à une copie développant une réflexion géographique remarquable de finesse. Ces quelques chiffres témoignent de la stabilité du niveau des copies par rapport à l'année dernière. Dans le détail, ils traduisent une légère hausse de la proportion de copies honorables à bonnes, et une légère baisse de la proportion de copies excellentes. Ce constat est peut-être dû cette année à la difficulté particulière d'une notion du sujet - la notion de « réseau », bien connue des géographes, mais néanmoins difficile à définir - qui a probablement empêché certaines copies aux connaissances sérieuses de pousser leur raisonnement jusqu'à un niveau plus fin d'analyse. Cependant, il ne doit pas masquer la qualité d'ensemble des copies, qui témoigne du sérieux de la préparation et de la capacité des candidates et des candidats à s'approprier un programme d'une très grande richesse bibliographique.

Les candidats et candidates devaient traiter cette année le sujet « Les réseaux de la migration ». Sa formulation invitait à problématiser avec une attention particulière l'expression « de la migration » afin de se demander si, au-delà des réseaux qui permettent et organisent le processus migratoire (*les réseaux migratoires*), il n'était pas concevable de penser des réseaux certes issus du phénomène migratoire, mais dont la finalité dépasse la simple action de migrer. Cette suggestion de la formulation a été comprise par un nombre significatif de candidates et de candidats, qui ont su en tirer des réflexions souvent remarquables. Bien entendu, le jury restait ouvert quant au sens à donner à l'expression « réseaux de la migration ». Il a ainsi pu valoriser d'excellentes copies qui s'en tenaient à l'étude des stricts réseaux migratoires, notamment lorsque celles-ci développaient avec finesse les formes, les fonctions et les échelles des réseaux en question.

Avant de partager des remarques sur le fond, le jury souhaite rappeler quelques points de méthode. En premier lieu, la formulation de la problématique doit faire l'objet d'une attention particulière. Deux écueils doivent être notamment évités : 1) Les problématiques

à rallonge, aux structures grammaticales alambiquées, cherchant de façon illusoire à embrasser tous les éléments évoqués par le sujet. Il est nécessaire de rappeler ici que la formulation d'une problématique nécessite d'opérer des choix, et ainsi de délimiter un angle de questionnement qui ne peut être exhaustif. Selon la même logique, une liste de questions sans cohérence ne peut être tenue pour une problématique valable. 2) Les problématiques qui introduisent de manière abrupte des concepts généraux n'ayant pas été définis au préalable sont également à éviter (par exemple, cette année : « planétarisation » du monde, « frontiérisation », « barriérisation »). Le lecteur ne peut être convaincu par ce type de problématique, sans savoir ce que le ou la candidate entend au juste par tel ou tel terme. De manière générale, jouer la connivence avec son lecteur est rarement une stratégie payante. Notons, enfin, que les meilleures problématiques sont généralement des problématiques courtes et incisives qui assument un angle d'approche précis et renoncent à tout dire, permettant des développements plus solides et subtils à la fois. Ces problématiques fonctionnent généralement par économie de concepts. Elle propose de façon simple une notion complémentaire permettant de donner une profondeur dialectique aux mots du sujet. Par exemple, interroger la notion de réseau à partir de la notion de territoire, souvent bien maîtrisée par les candidates et les candidats, pouvait s'avérer particulièrement efficace.

Cette année, du fait du sérieux de la préparation et de la richesse bibliographique sur la question, le jury a pu apprécier une grande variété d'exemples, déployés à différentes échelles et souvent traités de façon référencée et précise. Confrontés à la très grande disponibilité des cas d'études, les candidates et les candidats devaient cependant être particulièrement attentifs à la contextualisation et à la mise en perspective des différents phénomènes évoqués. Ainsi, au sein d'un même paragraphe, il peut être contre-productif d'évoquer à la fois les flux migratoires issus du conflit syrien dans les années 2010 et des flux beaucoup plus restreints en volume concernant des migrations privilégiées de retraités anglais dans le sud de la France. Si les deux exemples sont légitimes et renvoient à la notion de migration, il est nécessaire de les hiérarchiser et de les mettre en perspective, en précisant leurs circonstances, leurs temporalités, leurs volumes et leurs conséquences politiques, économiques et sociales différenciées. Contextualiser ses exemples avant même de les développer, rappeler leurs ordres de grandeur, leurs différents degrés de médiatisation, permet de donner une première intelligibilité aux différents sous-phénomènes compris par le terme de « migration ». Ainsi, un seul exemple bien contextualisé et développé, jugé représentatif d'un phénomène donné, suffit amplement à porter l'argument d'un paragraphe (ou « sous-partie »).

Le jury tient à souligner la qualité d'ensemble des réalisations graphiques proposées par les candidates et les candidats. De nombreux croquis portant sur l'organisation spatiale des nœuds des réseaux à l'échelle d'une ville, d'un quartier, ou d'une centralité immigrée à l'échelle micro-locale (un carrefour par exemple), se sont révélés très convaincants. Les réalisations à l'échelle régionale, permettant de voir concrètement les éléments linéaires et nodaux d'un réseau, ont été en revanche plus rares. Le jury tient à rappeler combien il est important d'adapter le titre et la légende des réalisations graphiques à la spécificité du sujet. Le planisphère, à disposition des candidates et candidats afin de réaliser éventuellement une carte de synthèse, ne doit pas être utilisé comme fond de carte pour

réaliser un croquis à l'échelle d'une région ou d'un pays. S'il est utilisé, ce fond de carte doit l'être dans son intégralité.

Cette année, enfin, de nombreuses copies se sont efforcées de proposer une typologie dans la dernière partie de leur réflexion. Le sujet, il est vrai, se prêtait à ce type d'exercice. Si la grande majorité des candidates et des candidats concernés ont proposé des critères permettant d'établir la typologie, ces derniers sont trop souvent apparus déconnectés de la réflexion menée dans les parties précédentes. Les critères doivent découler logiquement des grands thèmes apparus progressivement lors des premières étapes du raisonnement ; ainsi, le lecteur ne peut les découvrir simplement en introduction du grand III. Enfin, sur un sujet comme « les réseaux de la migration », il est assez mal venu de proposer, *a fortiori* sans justification, une typologie par pays ou par aire culturelle, quand le sujet invite à différencier des réseaux.

Ces éléments posés, le jury tient à formuler quelques remarques constructives sur le fond. Si la notion de « migration » a été bien définie dans la plupart des cas, celle de « réseau » a posé une vraie difficulté aux candidates et aux candidats, notamment du fait de son usage dans plusieurs disciplines des sciences sociales. Dans un tel cas de figure, le jury attend que la notion soit d'abord définie en géographie, avant éventuellement de confronter ou d'enrichir une première définition avec des définitions issues d'autres champs disciplinaires. Ainsi, il était attendu que le réseau soit d'abord défini dans sa spatialité, soit comme un ensemble spatialisé de lignes et de points, permettant la circulation de flux, matériels ou immatériels. Naturellement, la référence à la notion de « réseau social », issue de la sociologie (un ensemble de relations entre des acteurs), pouvait tout à fait compléter cette première définition, comme l'ont fait de très bonnes copies. Néanmoins, de nombreuses copies ont négligé la dimension matérielle des réseaux (et plus encore celle des réseaux de transport, essentiels aux migrations), pour s'intéresser d'emblée aux réseaux sociaux et numériques, négligeant par là une dimension importante du sujet. Ces copies ont souvent eu du mal à inscrire les réseaux évoqués dans des territorialités.

Face aux difficultés de définition, un grand nombre de candidates et de candidats ont eu tendance à remplacer la notion de « réseau » par d'autres notions, pourtant non-équivalentes : communauté, système relationnel, champ ou structure. Remplacer une notion jugée complexe par une autre notion tout aussi complexe est assurément un choix périlleux. Dans ce cas, il semble préférable de commencer par des considérations très concrètes : quelle est la forme spatiale d'un réseau ? comment le décrire avec des mots simples ? à quoi sert-il ? quels sont ses échelles ? comment, une fois ces éléments posés, complexifier mon raisonnement ? Le jury tient à rappeler qu'aucun élément ne doit être jugé trop « simpliste » pour être rappelé en introduction ou en première partie. Ainsi, d'excellentes copies ont commencé par des développements très concrets sur les réseaux de transport, insistant sur leurs formes, leurs fonctions, ainsi que leurs rôles dans la structuration des migrations ; ces éléments servant de base solide à des réflexions plus complexes, souvent de haute volée, dans les dernières parties de la démonstration.

À plusieurs occasions, le jury a pu apprécier d'excellents efforts de problématisation, témoignant du fait que le sujet pouvait être traité avec succès selon des angles différents. Ainsi, une copie remarquable a posé le problème en ces termes : au-delà de l'existence de réseaux propres à la migration, peut-on parler d'une pratique spécifique des réseaux

existants par les personnes migrantes ? Pour ces personnes, la pratique spécifique des réseaux perdure-t-elle au-delà de l'acte de migrer ? Une autre copie a articulé avec finesse la notion de réseau à celle d'expérience, en partant de l'hypothèse que « l'expérience de tout individu dépend des réseaux qu'il emprunte ». En analysant cette expérience à l'aide des notions de compétence acquise, de mémoire et de traumatisme, elle s'est efforcée de montrer comment celle-ci se matérialisait en retour dans des réseaux spécifiques (réseaux de la mémoire, réseaux d'entraide). Si ces réflexions ont pris la personne migrante (en prise avec des réseaux multiples) pour focale principale, d'autres ont davantage structuré leurs réflexions en partant des réseaux eux-mêmes. Parmi elles, de très bonnes copies ont cherché à articuler les réseaux migratoires aux réseaux commerciaux, entrepreneuriaux, religieux, solidaires, diplomatiques, qu'ils contribuent à générer et à entretenir. Ces copies ont généralement réussi à qualifier avec justesse les types d'espaces que ces réseaux structurent, en ayant notamment recours à la notion d'espace transnational.

De manière générale, quelle que soit la focale retenue, les meilleures copies sont parvenues à articuler ensemble des réseaux de natures différentes : réseaux visant à permettre la migration (légaux ou clandestins), réseaux de contrôle, réseaux militants de lutte contre l'immigration, réseaux d'accueil et d'entraide, réseaux diasporiques, réseaux entrepreneuriaux connexes à la migration, réseaux d'aide au développement, réseaux favorisant les migrations de retour. Les raisonnements les plus convaincants se sont efforcés de penser les articulations précises de ces réseaux entre eux. De très bons exemples sont venus illustrer ces articulations, que ce soit dans l'espace à une échelle fine (la superposition spatiale des réseaux d'entraide et de contrôle dans le Briançonnais, par exemple), ou dans le temps (la diversification progressive d'un réseau migratoire d'une rive à l'autre de la Méditerranée résultant dans la création d'un espace commercial transnational). Ainsi, il était possible de montrer les logiques d'opposition, de contournement, de duplicité, de complémentarité, de coexistence des réseaux dans le visible et l'invisible (ou le légal et l'illégal), mais aussi les logiques de transformation dans le temps des réseaux, au fur et à mesure de l'évolution des dynamiques migratoires.

De manière générale, trois types de raisonnement ont fortement handicapé les copies les plus faibles : les raisonnements tautologiques, les raisonnements descriptifs, et les raisonnements quasi exclusivement centrés autour de la question des États. Les raisonnements tautologiques, présents dans un nombre significatif de copies cette année, se contentent généralement de reformuler plusieurs fois le même argument, à l'aide de formulations peu précises (ex : 1) les migrations sont des réseaux 2) les réseaux servent les migrations 3) le contrôle des réseaux par les États). Les raisonnements descriptifs, s'ils évoquent un grand nombre de réseaux et de types de migration, ne permettent pas de déployer un projet argumentatif. Ils se sont souvent principalement manifestés à travers des plans du type : 1) les réseaux de la migration dans les espaces de départ 2) les réseaux de la migration dans les espaces de transit 3) les réseaux de la migration dans les espaces d'arrivée. Enfin, les raisonnements exclusivement centrés autour de la question des États n'ont permis de traiter le sujet que de façon très partielle, en cumulant deux écueils : limiter la question des réseaux de la migration à la question du contrôle des flux migratoires illégaux, et personnifier un État monolithique sans prendre en compte ses différents échelons et organes de décisions, le rôle des organismes para- et supra-étatiques, ou encore les accords bilatéraux d'externalisation du contrôle. Ces copies très incomplètes et

caricaturales, parfois émaillées de jugements moralisateurs, sont heureusement peu nombreuses.

Le jury tient à conclure ce rapport en saluant à nouveau la qualité d'ensemble du travail fourni par les candidates et les candidats, ainsi que par leurs préparatrices et préparateurs. Le programme de cette année 2021 était assurément un programme exigeant. Il nécessitait notamment une prise de recul par rapport au discours médiatique, un positionnement que la grande majorité des candidates et des candidats sont parvenus à maintenir.